

RÉUNION du 30 avril 2020

L'an deux mil vingt, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'USSEL D'ALLIER, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, au nombre de six en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur COURTINAT Georges, Maire, en suite de la convocation faite par écrit le 23/04/2020.

Présents : MM. COURTINAT Georges, CARTERON Christophe, DUFLOT Gérard, GOUAT Jean-Pierre, ROBIN Jean-Louis et Mme JOLLIVET Jeanne.

Absent : BOULARD Corinne.

Absents excusés : PELLERAS Quentin qui a donné pouvoir à ROBIN Jean-Louis, SOCCOL Marie-Laure qui a donné pouvoir à GOUAT Jean-Pierre, SIMONIN Audrey qui a donné pouvoir à COURTINAT Georges.

Monsieur Jean-Pierre GOUAT a été élu secrétaire

* * * * *

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

Autorisation de signature à monsieur le maire pour signer le contrat de bail avec FREE MOBILE pour l'antenne relais téléphonique

Monsieur le maire présente le dossier concernant l'installation d'une antenne au lieudit « les Bas de Leu » (dans la décharge communale) à Ussel d'Allier et donne le compte rendu des démarches déjà entreprises avec FREE MOBILE. Une antenne de téléphonie sera placée sur la crête dans la décharge, d'une hauteur de 30 mètres. Une somme de 2 000€ sera attribuée à la commune annuellement par l'opérateur. La prise en charge de l'alimentation électrique sera à la charge de FREE MOBILE.

Des échanges ont lieu sur la circulation de l'information entre les élus du conseil municipal.

Madame JOLLIVET s'étonne du manque d'information en amont de la réunion et s'inquiète des dégâts occasionnés par les futurs travaux (alimentation en électricité).

Monsieur le maire répond que les travaux seront effectués par le SDE 03. Les frais financiers seront pris en charge par FREE MOBILE (51 300€ HT soit 60% du cout des travaux) et le SDE 03 (34 200€ HT).

Madame JOLLIVET demande une révision de la couleur de l'antenne qui est prévue grise (RAL 7035)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 8 voix pour et 1 contre :

- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec FREE MOBILE pour l'antenne relais téléphonique

Madame JOLLIVET qui a voté contre, précise que ce n'est pas contre le projet, mais contre sa présentation et le manque d'information préalable.

Affectation des résultats 2019

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats de l'année 2019, qui sera reportée dans le budget 2020.

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 138 465,51 €

Résultat reporté en investissement (001) : - 25 214,71 €

Informations et Questions diverses

- Cérémonie du 8 mai 2020, en cette période d'état d'urgence sanitaire, le maire et les adjoints rendront un hommage au monument aux morts dans le cimetière, sans public. Les habitants sont invités à observer une minute de silence depuis leur domicile à 10h et s'il le souhaite pavoiser leur habitation.
- Monsieur le maire informe les conseillers que la Région Auvergne-Rhône-Alpes va offrir des masques aux habitants de la commune, le même dispositif est mis en place par le Conseil Départemental de l'Allier.

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes propose aux communes une commande groupée de masque, le maire a répondu positivement, le conseil municipal est aussi favorable à cette offre.
- Monsieur CARTERON donne des informations sur la reprise des classes dans les écoles de Chantelle. Des masques seront distribués aux élèves les plus âgés. Les enfants reprendront l'école sur le principe du volontariat.
- Madame JOLLIVET s'interroge sur l'état de la Fontaine. Une remise en état s'avère nécessaire, une réflexion sera à envisager ultérieurement.

- Fin de la séance à 20h55.